

# AGENT D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE (H/F)

N° de poste : 962\_PT

---

Famille(s) : Voirie Entretien

---

Direction Générale de rattachement :  
Direction Générale Adjointe Services  
Techniques, Aménagement et Transition  
Ecologique

Direction : Direction Entretien et Maintenance

Service : Maintenance Voirie Propreté Urbaine

Unité : Voirie Entretien

Filière du poste : Technique

Catégorie du poste : C

Cadre d'emplois du poste :  
Adjoint Technique Territorial

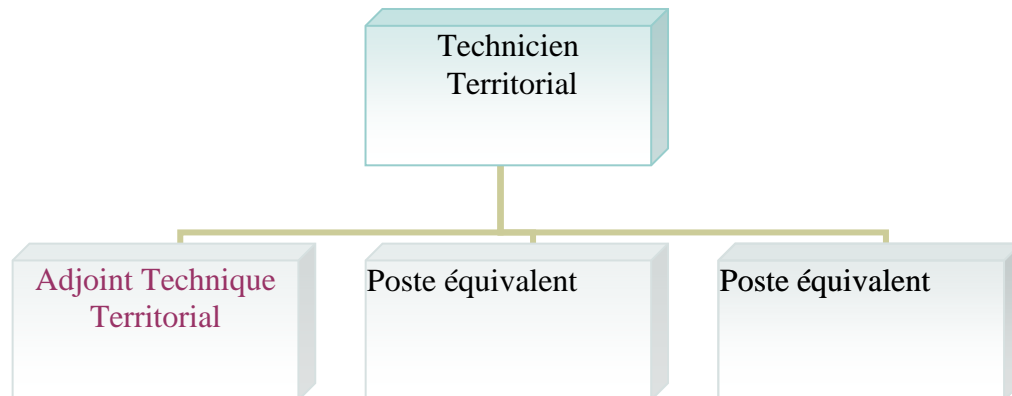
Temps de travail du poste :  
Temps complet

Catégorie : active

## La contribution, les enjeux portés par le poste au sein du service / de la collectivité

L'Adjoint technique du Service Voirie Entretien participe au sein d'une équipe ou seul, à toutes prestations et travaux relevant de la compétence du service Voirie Entretien. Il contribue activement à maintenir un esprit d'équipe constructif, dans un souci d'efficacité, d'optimisation du temps tout en prenant soin du matériel mis à disposition.

## Positionnement dans l'organigramme du service



**Données générales chiffrées précisant le contexte d'exercice des missions en moyenne par an.** (Volume de dossiers traités, nombre d'utilisateurs reçus, surface à entretenir, pic d'activité, etc....)

### Surfaces à entretenir :

-180 kms de voirie ainsi que leurs trottoirs et leurs accotements.

**Travaux effectués en 2014**, ces données aléatoires sont à titre indicatif, car elles varient chaque année en fonction des besoins et des aléas.

- Mobilier urbain: 5 800 heures.
- Enrobé : 2 000 heures
- Désherbage : 5 500 heures.
- Nettoyage de voirie : 3 600 heures.
- Fléchages et manifestation : 1 600 heures.
- Signalisation verticale : 1300 heures.
- Travaux d'atelier : 2800 heures.
- Déneigement et pré-salage

### Missions et activités clefs :

- Entretenir les voies et espaces publics en général.
- Assurer la pose et la maintenance du mobilier urbain.
- Assurer la pose et la maintenance de la signalisation permanente et temporaire.
- Mettre en œuvre, assurer la maintenance des revêtements de chaussée, (petits enrobages, pavés, tout venant, etc...).
- Désherber les voiries, trottoirs et accotements, (mécaniquement, manuellement, thermiquement ou chimiquement).
- Veiller à l'état et la maintenance de l'espace public.

### Activités spécifiques :

- Assurer la viabilité hivernale des voiries et espaces publics.
- Apporter une assistance au niveau des fêtes et manifestations.
- Exécuter des petits travaux de maçonnerie et serrurerie.
- Assurer le suivi et la maintenance courante des équipements, matériels et outillage divers.

### **Coopérations attendues :**

Contact avec les riverains  
Contact avec les Services Municipaux (voirie- Espaces Verts- Sports- Mécanique, ateliers municipaux-Protocole),  
Contact avec Grand Chambéry, Synchro bus, Conseil Départemental, Parc des Expositions etc...)  
Informez sa hiérarchie de la validité des permis de conduire et des habilitations.

### **Résultats attendus :**

Réaliser les travaux dans le respect des règles de l'art, de sécurité, et des délais.

### **Types d'initiative associées au poste, au regard des ressources à mobiliser et/ou des résultats attendus :**

- Toutes initiatives autorisées dans le respect des compétences, des consignes données et des règles de sécurité.
- Adapter son activité aux interventions ponctuelles et imprévues en considérant le service rendu à l'utilisateur.

### **Les ressources à mobiliser en situation professionnelle, avec la gradation suivante :**

- Niveau de base + : pratique occasionnelle, simple application
- Niveau maîtrise ++ : pratique régulière et maîtrisée
- Niveau expert +++

- **Connaissances spécifiques sur la collectivité et le champ d'action du service** *en termes de contenus* :

	base	maitrise	expert
Statut FPT	X		
Droits et devoir des fonctionnaires		X	
Hygiène et sécurité, port des EPI.		X	
Organisation de chantiers	X		

- **Connaissances professionnelles générales** *en termes de contenus* :

	base	maitrise	expert
Technique de conduite d'engins et utilisation du petit matériel. Technique suivant travaux demandés.		X	
Connaissance de la signalisation de police, directionnelle et temporaire.		X	
Gestes et postures	X		
Techniques d'interventions d'urgence et d'astreinte	X		
Technique d'interventions en circulation	X		

- **Les savoir-faire** (*sous forme de verbes d'action*) :

- Les savoir-faire techniques et méthodologiques:

**Appliquer les normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels.**

**Pose et dépose de la signalisation temporaire des chantiers et des dangers sur la voirie :**

- Mettre en place la signalisation temporaire.
- Protéger les agents intervenant sur le chantier.
- Mettre en œuvre une démarche de surveillance de la signalisation temporaire.
- Mettre en place les mesures de protection d'urgence en cas de perturbation.

**Réalisation des travaux d'entretien courant de la chaussée :**

- Intervenir de façon corrective sur une dégradation de chaussée.
- Réaliser des revêtements routiers et urbains, (enrobés, stabilisés, etc...).
- Appliquer les directives techniques d'utilisation et de mise en œuvre des matériaux et matériels.
- Conduire un véhicule ou des engins de travaux.
- Intervenir dans les chantiers d'entretien dans le respect des règles sanitaires et environnementales afin de limiter les nuisances, recycler les déchets, assurer l'information des usagers.

### **Réalisation des travaux de pour la signalisation verticale :**

- Assurer le montage, démontage, l'entretien et la pose des panneaux.
- Assurer le scellement des supports de panneaux pour la maintenance et travaux neufs.

### **Réalisation des travaux pour le mobilier urbain :**

- Assurer la pose et veiller à la maintenance du mobilier urbain.
- Assurer la réalisation de petites maçonneries.
- Assurer de petits travaux de serrurerie.

### **Entretien des abords routiers :**

- Entretien des dépendances vertes (fauchage, désherbage, etc..) dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.
- Entretien des dépendances bleues, (fossé, curage, écoulement des eaux pluviales) dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.
- Mettre en place des modes de gestion appropriés des espèces invasives.

### **Exploitation de la voirie en viabilité hivernale :**

- Mettre en œuvre les techniques et les matériaux d'intervention en viabilité hivernal en respectant l'environnement.

### **Lire, comprendre et appliquer des consignes de sécurité**

Valoriser les bons d'intervention.

#### ➤ **Les savoir-faire relationnels :**

Rendre compte à la hiérarchie au quotidien.  
Respecter le règlement intérieur

### **Les 3 attitudes professionnelles essentielles au poste :**

- Professionnalisme, devoir de réserve et sens du service public
- Respect
- Ponctualité

### **Conditions et modalités d'exercice :**

- o Niveau de régime indemnitaire : C2
- o Autres primes : Prime de fin d'année
- o Localisation du poste : Centre Technique Municipal - 305 avenue des Follaz 73000 Chambéry
- o Déplacements (fréquence, lieu) : Non
- o Permis indispensables VL et PL.

- **Habilitations de conduite et autres titres nécessaires** à la conduites d'engins en fonction des besoins du service : (AIPR, épareuse, chargeur, tractopelle, camion grue, chariot élévateur, etc...).
- **Conditions particulières relatives à la sécurité et la santé au travail** (environnement nécessitant le port d'EPI, port de charges, station debout prolongée, environnement sonore, travail à l'extérieur) : Travail en extérieur par tous les temps et toutes les saisons. Station debout prolongée. Port de charges. Utilisation de matériel bruyant et travail en circulation et parfois en hauteur.
- **Horaires de travail** : 7h00 – 13h00 du lundi au samedi inclus (un samedi sur 2) et un après-midi par semaine de 14h00 à 18h00.  
**Horaires spécifiques :**  
 Déneigement : possibilité de travail la nuit, le dimanche et les jours fériés dans le cadre des astreintes, nécessités du service public.  
 Autres situations : catastrophes naturelles ou interventions diverses
- **Port d'uniforme** : non
- **Port de vêtements de travail** : oui
- **Moyens particuliers mis à disposition** :  
 EPI, tenues de travail (veste, blouson et pantalon) fournies et entretenues, protections individuelles, (auditives, gants, casque de chantier, etc...)

La fiche de poste est un document de référence qui est susceptible d'évoluer au regard de la priorisation des missions et des avancées technologiques, elle peut être revisitée afin de l'adapter aux besoins identifiés.  
 Elle est un élément d'appui de l'entretien annuel d'évaluation.